



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 4 juin 2019 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis 615, rue Gingras, et désigné sous le numéro de lot 4 744 927.

La dérogation vise à autoriser la construction, en cour avant secondaire, d'un garage d'une hauteur de 3,85 mètres de hauteur alors que le règlement exige une hauteur maximale de 3,5 mètres pour un garage en cour avant secondaire. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est le paragraphe numéro 3 de l'article 7.2.3.2 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17<sup>e</sup> jour de mai 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier